ANNONCES NOUVELLES

TAPIS, TAPIS, TAPIS,

Couvertes, Couvertes, Couvertes,

CHEZ

PIGEON, PIGEON & CIE

No. 61, RUE RIDEAU, OTTAWA.

Assemblée Patriotique

DES

CANADIENS - FRANÇAIS

A l'Institut Canadien,

VENDREDI SOIR, 18 JUIN,

A huit heures, pour aviser aux derniers arrangements relatifs à la Fête Nationale des Canadiens-Français de cette ville, et autres affaires de la plus haute importance.

Tous sont priés de se rendre à cette grande et solennelle assemblée.

Il y aura discours et musique.

STANISLAS DRAPEAU,
Président S.-J.-Bte.

J. CHAMARD,
Sec.-Archiviste.

Ottawa, 14 juin 1886.

AUX FAMILLES ! !

Epiceries !

Epiceries !

Epiceries !

Grande Reduction

CHEZ

N. A. SAVARD

Trois palettes de savon d'odeur 10 cts.

Graisse Canadienne, 10 cts. la lbs.

Sirop, 10 cents, la pinte.

Allumettes autrichiennes 20 cts. par 12 boîtes

Moulins à café $1 50. Le café est toujours frais moulu. Vous moulez une livre de cafe dans le temps de le dire.

Poudre Allemande sans rivale, 20 cts. par boîte.

Sirop Ambre 1er qualité 10 cts. par pinte.

Bonbons francais, 12½ cts. la lbs.

Lard, 1ère qualité, 7 cts. la lbs.

1ère qualité d'allumettes pour 7 cts. la boîte.

Vermicel macoroni 15 cts la lbs.

Afin de servir les pratiques avec promptitude et ponctualité quatre nouveaux commis ont été engagés.

ALLEZ CHEZ

N. A. SAVARD

Coin des rues Dalhousie et Murray.

Ottawa, 16 juin 1886—1an

James R. Bowes

ARCHITECTE

Chambre 25,

SCOTISH ONTARIO CHAMBERS

RUE SPARKS.

Ottawa 9 juin 1886—1a

A VENDRE—A bonnes conditions, une Turcoine Leffel, de la force de trois chevaux, en bon état. Peut être vue aux bureaux du "Canada."

AVIS— M. Henri Lamoureux n'est plus à mon service depuis hier, 14 juin. C'est mon fils maintenant qui gère nos affaires.

MICHEL COALLIER

Hull, 15 juin 1886—3in

TERRE A VENDRE—Située dans la paroisse de Sarsfield, comté de Russell. Magnifique terre de 118 acres, avec bâtiments, etc., etc. Conditions faciles. S'adresser à M. Octave Baulne, Sarsfield, comté de Russell.

Ottawa, 7 juin 1886—2m.

TERRE A VENDRE

En vente une magnifique terre de quatre acres en jardinage et fruits de toutes sortes située sur le chemin de Montréal près du cimetière et en face de la résidence de M. Sperre.

S'adresser a Mademoiselle Olive Beaulieu chemin de Montréal.

0 juin 1886—6in

CITÉ DE HULL

SOYONS CŒUR FRANC

PROVINCE DE QUEBEC
District d'Ottawa } A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures de l'après-midi mardi le huitième jour de juin, mil huit-cent quatrevingt-six, et à laquelle assemblée sont presents :

Les échevins Eddy, Richer, Scott, Fortin, Landry, Reinhardt, et Ste Marie, formant un quorum du dit conseil.

Le Secrétaire-Trésorier présidant—Il est

Proposé par l'échevin Eddy, secondé par l'échevin Richer ;

Qu'en l'absence de Son Honneur le Maire, l'échevin Scott occupe le fauteuil.—Adopté.

Le règlement suivant ayant été examiné et lu trois fois est passé

REGLEMENT No. 36

Prohibant la construction des bâtisses en bois dans certaines rues de la cité.

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne et statue ce qui suit, savoir :

1. A l'avenir, il ne pourra être bâti, construit ou érigé aucune maison, dépendance, remise, hangar boutique ou autre bâtiment ou bâtisse sur la rue Main, dans tout son parcours ; sur la rue Albert, depuis son point d'intersection avec la rue Main, jusqu'à la rivière Ottawa ; sur la rue Brewery, dans tout son parcours ; sur la rue Wellington, entre les rues Brewery et Duc, non plus que sur la rue de l'Eglise, entre les rues Main et Centrale, en la cité de Hull, à moins qu'il ne soit construit en pierre, en brique ou autre matériaux incombustibles, et à l'épreuve du feu, ou lambrissé en brique et couvert en ferblanc, en tôle, en ardoise, en gravier ou autres métaux ou matériaux également incombustibles et à l'épreuve du feu, et non avec du bois.

2. A l'avenir, toute maison, dependance, remise, hangar, boutique ou autre bâtiment ou bâtisse qui se trouve être actuellement bâti ou construit dans toute cette partie de la dite cité, mentionnée dans la section précédente dont le corps extérieur ou la toiture auront besoin d'être lambrissés, recouverts ou réparés, ne pourront l'être en tout ou en partie, qu'avec des métaux ou matériaux incombustibles et à l'épreuve du feu, et non avec du bois.

3. A l'avenir, les dalles et dallots qui seront posés aux maisons, dépendances, boutiques ou autres bâtiments déjà construits ou qui le seront dans la suite, dans cette partie de la dite cité mentionnée dans la première section de ce règlement, devront être en fonte, en ferblanc, en tôle ou autre métal, à l'épreuve du feu.

4. A l'avenir, toute maison, dépendance, remise, hangar, boutiques ou autre bâtiment ou bâtisse qui sera bâti, construit ou érigé dans la dite partie de la cité de Hull, contrairement aux dispositions de ce présent règlement pourra sur l'ordre du Maire ou du comité du feu être démoli sans avis à qui que ce soit, par la Corporation de cette cité ou ses employes, aux frais et dépens de celui ou ceux qui aura ou auront fait construire aucune telle bâtisse, et ce a sans indemnité quelconque, à qui que ce soit.

5. Il est de plus établi, statué, règlé et ordonné que toute personne ou personnes qui bâtira ou bâtiront en contravention aux dispositions du présent règlement, sera ou seront passibles d'une amende de pas moins de dix piastres, ni de plus de vingt piastres avec les frais de la poursuite pour chaque jour que durera la contravention ; et toute poursuite pour le recouvrement de telle pénalité sera commencée dans trente jours qui suivront la commission de la contravention imputée, et en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation de la cité de Hull, et ses amendements.

Le présent règlement deviendra en force immédiatement après sa publication.

Fait en la cité de Hull, sous le sceau commun de la corporation de la dite cité, les jour et an susmentionnés

J. O. LAFERRIERE, Sec. Trés. — W. F. SCOTT, Maire *pro tem*

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, et endossées "Soumissions pour aqueduc" adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'au 22 de juin courant, à midi, pour la construction de la maison des pompiers, l'aqueduc, le réservoir destinés à l'approvisionnement d'eau de la Cité de Hull. On peut voir les plans et devis tous les jours, dimanche excepté, au bureau du soussigné, de neuf heures de l'avant-midi, jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

Cette Corporation ne s'engage pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Bureau du Secrétaire-Trésorier
Hôtel de Ville, Hull 15 juin, 1886 } J. O. LAFERRIÈRE, Sec. Trés.

6in

LE CARDINAL TASCHEREAU

Les membres du clergé de l'archidiocèse de Québec se sont réunis, mardi après-midi, à trois heures, au palais cardinalice, et ont félicité Son Eminence en lui présentant l'adresse suivante :

A SON ÉMINENCE LE CARDINAL E. A. TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Eminence,

L'heureuse nouvelle de votre promotion à la dignité de Cardinal de la sainte Eglise Romaine a provoqué de toutes parts une explosion de joie. Les acclamations et les actions de grâces se sont fait entendre, non seulement dans l'archidiocèse et la province de Québec, mais même dans toutes les parties du Canada. On l'a compris, Notre Très Saint Père le Pape, en vous décorant de la pourpre romaine, a voulu, par un seul et même acte, témoigner sa bienveillance à notre pays tout entier, rendre hommage à la foi et à la fidélité des catholiques canadiens, reconnaître les travaux et les œuvres de vos vénérables prédécesseurs dans l'épiscopat ; mais surtout, trouvant réunis en votre personne les vertus, les talents et les actes qui sont l'ornement de l'évêque, il a voulu l'honorer d'une manière toute spéciale. Aussi, en nous présentant aujourd'hui devant vous, nous rappelons-nous naturellement ces paroles de la sainte Ecriture : *Tu Gloria Jerusalem, tu lætitia Israel et honorificientia populi nostri*

Nous en sommes sûrs, Eminence, vous n'avez pas douté un seul instant de la grande part que votre clergé prend dans l'allégresse universelle. Si les circonstances ont retardé de quelques jours l'expression des sentiments que nous vous demandons de vous exposer aujourd'hui, ces sentiments, d'abord comprimés par la nécessité, ne jailliront de nos cœurs qu'avec plus de vivacité et de force.

Et qui donc, parmi cette multitude de fidèles qui peuplent, sans le couvrir, l'immense territoire de notre Canada, qui donc doit sentir plus vivement la portée de ce grand événement ? Qui donc pourrait mieux en apprécier la convenance ? Les liens les plus étroits nous unissaient déjà à votre personne, comme des fils à leur père, comme des coopérateurs à leur chef. Pendant des années, nous avons travaillé sous votre direction à la vigne du Seigneur; avec vous, nous avons combattu contre les difficultés et les obstacles, qui, trop souvent, s'opposent au bien et qui n'ajoutent quelquefois au plus rude labeur, que le chagrin de n'avoir pu atteindre le but proposé, "*In labore, in ærumna, in pigritiis multis.*" Nous n'avons cessé de jouir de votre paternelle bonté et dans nos difficultés et nos embarras, nous avons profité des conseils de votre prudence et de votre sagesse. Enfin sous votre administration, nous avons vu la piété fleurir, l'instruction se répandre de plus en plus, les fondations religieuses s'affermir, et les paroisses se multiplier. Comment donc ne serions-nous pas, entre tous vos sujets, les plus fiers et les plus heureux de votre élévation au cardinalat ? "*Corona filiorum, patres eorum.*"

Oui, Eminence, nous sommes profondément touchés de cette faveur insigne qu'a faite au pays et en particulier à notre archidiocèse de Québec, le grand Pape qui préside aux destinées de l'Eglise universelle. Nous en rendons de sincères actions de grâces, à Dieu d'abord, l'auteur de tous les biens "*gratias agimus Deo sine intermissione.*" Nous nous faisons un devoir bien doux d'offrir nos remerciements à son représentant sur la terre, en même temps que nos hommages et la protestation de notre inviolable fidélité.

Eminence, la haute dignité à laquelle vous venez d'être élevé, nous rend votre personne encore *plus vénérable et sainte.* Vous êtes maintenant agrégé au corps des cardinaux de la sainte Eglise Romaine. Vous êtes un des conseillers intimes avec lesquels Sa Sainteté partage les sollicitudes du gouvernement des églises. Et, glorieuse et importante prérogative, vous avez le droit et le devoir de participer au choix et à l'élection du Vicaire de Jésus-Christ.

Si cette haute dignité ne change pas la nature des rapports qui ont toujours existé entre votre clergé et son premier pasteur, entre le chef et ses collaborateurs, entre le prince et les sujets, cette sublime dignité et l'éclat qui l'accompagne, seront, du moins pour nous, un nouvel aiguillon qui ravivera notre zèle, assurera notre obéissance et soutiendra notre courage dans les combats du Seigneur.

Puissions-nous, Eminence, jouir longtemps encore de votre direction paternelle ! Puissions nous n'apporter jamais à votre cœur que des sujets de contentement et de joie ! et, comme des fils tendrement attachés à leur père, travailler avec vous, dans la paix et l'union, avec fruit, à la grande œuvre de notre salut et de celui des fidèles confiés à nos soins. Puission nous mériter cet éloge que la Sainte Ecriture adresse aux Apôtres et aux disciples : *Hi erant perseverantes unanimiter in oratione.....* et mettre en pratique ces douces paroles que votre premier prédécesseur, le vénérable serviteur de Dieu, Monseigneur de Laval-Montmorency, avait sans cesse sur les lèvres : *Cor unum et anima una !*

Veuillez bien agréer, Eminence, ces hommages et ces vœux de votre clergé, et, pour gage de votre bienveillance paternelle, nous accorder votre bénédiction.

LES MEMBRES DU CLERGÉ
DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC.

Québec, le 15 juin 1886.

Son Eminence répondit en ces termes :

AU CLERGE DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

Messieurs et chers collaborateurs,

Entre toutes les adresses présentées dans cette solennelle circonstance, celle du clergé de l'archidiocèse me touche de plus près. En effet, entre l'Evêque et son clergé il y a des liens plus relevés et plus forts que ceux de la famille et de la patrie, et même dans l'ordre surnaturel quelque chose de tout particulier.

Dans la dernière cène Notre-Seigneur a demandé à son Père que tous les membres de son église soient unis ensemble et avec lui, comme lui-même ne fait qu'un avec son Père. Dans chaque église particulière l'union entre le chef et les membres doit donc avoir son type et son modèle dans l'église universelle dont elle fait partie. La liaison qui doit régner entre nous, MM., est donc une dérivation de cette unité éternelle qui existe entre les trois personnes de l'adorable trinité, car la prière de Jésus-Christ ne saurait rester sans effet. Sans doute l'imperfection humaine ne peut refléter que bien imparfaitement l'éclat de cette charité divine que nous ne saurions comprendre et encore moins ressentir dans nos pauvres cœurs; mais du moins nous pouvons en avoir le désir et nous efforcer d'en recueillir quelques rayons. Et puisqu'il a plu à la divine miséricorde de nous appeler à continuer ensemble dans cette église de Québec, l'œuvre de la rédemption confiée aux apôtres, à qui Jésus-Christ parlait dans la dernière scène, la sagesse divine a sans doute mis dans nos cœurs une étincelle de ce feu sacré de la charité qui doit nous unir à Jésus-Christ à son église et à cette église particulière.

Aujourd'hui, un nouveau lien nous attache au siége apostolique. Cette église de Québec, mère féconde de tant de provinces et de diocèse, voit son pasteur, qui est aussi son enfant, appelé à prendre rang dans le sénat de l'Eglise Universelle. Soyons donc plus attachés que jamais au vicaire de Jésus-Christ et par là même, plus unis que jamais entre nous ; ce sera le meilleur moyen de lui témoigner notre vive reconnaissance pour l'honneur dont il a daigné combler notre pays et en particulier ce diocèse.

Pour ma part, je ne réclame qu'un privilège, c'est celui de pouvoir dire en toute vérité et en toute sincérité cette parole du grand apôtre : "*Infirma mundi elegit Deus ..... non gloriatur omnis caro in conspectu ejus*, et comme conséquence pratique je demande que vous m'obteniez par vos prières la grâce et la lumière qui me sont nécessaires pour remplir dignement les obligations de cette haute dignité.

DEUX SQUELETTES

Vous désirez savoir si c'est possible d'expliquer la sépulture des deux cadavres dont les squelettes viennent d'être trouvés, à deux pieds du sol, dans une rue de Trois-Rivières. Sans avoir été témoin de l'inhumation, je me risque à en parler.

Il n'y a pas de trace de cercueil, mais il reste des débris d'écorce de bouleau qui enveloppaient les têtes. Les squelettes étaient placés côte à côte, les pieds vers le fleuve. L'un est de petite taille et paraît avoir été âgé de vingt cinq ans.

L'autre qui devait mesurer près de six pieds, aurait eu cinquante ans à l'époque du décès ; son crâne est gros et très bien conformé. Tous deux sont évidemment de race caucasienne, c'est-à-dire blanche, et non mongolienne ou sauvage. Une lame de rapière, longue de vingt-deux pouces, avec un bout de poignée est tout ce qui s'est rencontré près des ossements.

Je ferai remonter ces sépultures aux années 1597-1620. Voici pourquoi.

Les plus anciens voyages connus des traiteurs français aux Trois-Rivières commencent aux environs de 1597 ; ils se continuent jusqu'à 1620, par des visites faites au milieu de l'eté, pour rencontrer les Sauvages. Les sépultures qui nous occupent ont dû avoir lieu en été, à sept pieds de profondeur, puisque le terrain en question a été nivelé et abaissé de cinq pieds pour des fins de voierie, et cela dans non le siècle. Un enterrement dans la saison d'hiver n'eût pas fait ouvrir une fosse aussi profonde.

De 1597 à 1620 on ne pouvait aborder commodément à Trois-Rivières que par une petite anse à eau très profonde qui s'ouvrait sous le flanc du haut terrain (100 pieds à pic) appelé le Platon. Un sentier avait dû se former de bonne heure du fond de cette anse pour entrer dans les terres et longer le bas du Platon. Les plus anciennes cartes le font voir nettement. Ce sentier est devenu la rue du Platon.

C'est précisément au milieu de cette rue et à trois cents pieds du bord de l'eau que les squelettes ont été mis au jour.

Après 1620, et même à partir de 1615, les visites des Français ont été tellement fréquentes en ce lieu que je ne saurais m'imaginer que l'on ait eu l'idée d'inhumer des cadavres dans un chemin passant. Ces deux squelettes doivent appartenir aux premiers Français qui ont fréquenté les Trois-Rivières.

Ce n'était pas une période de guerre. La sépulture à sept pieds de profondeur atteste aussi du calme avec laquelle on l'a exécutée. Puis, elle a dû être faite par des Français, car les sauvages eussent retenu l'épée.

Le fait que les squelettes ont été trouvés ensemble me porte à croire qu'il s'agit de deux personnes noyées dans le fleuve et dont les corps ont été mis en terre au plus proche endroit praticable.

Ces ossements et cette lame d'acier sont probablement les plus anciennes reliques de ce genre que nous possédions en Canada.

Tout s'oppose, selon mes connaissances, à ce qu'on les rattache au temps où le fort existait. Ils sont antérieurs à toute habitation stable en ces lieux.

J'ai dit ; trois cents pieds du bord de l'eau, parce que, il y a trois cents ans, le fleuve n'avait pas encore rongé une lisière de son rivage de près de deux cents pieds, qui est maintenant disparue.

Plus de vingt tombeaux ont été ouverts dans les terrains de la ville depuis quarante ans. Tous se sont expliqués par eux-mêmes ; c'étaient des sépultures de sauvages. Celles qui nous occupent ici ne leur ressemblent en rien. Elles doivent être françaises.

Un chef sauvage, possesseur d'une épée, n'était pas chose impossible, mais alors, nous retrouverions avec cette arme des indices de la race de l'homme qui la portait : une pipe, une hache en pierre, des objets en écorce, des débris de fourrures, des fers de flèche, enfin quelques-uns des articles si communs dans les tombeaux de sauvages.

Le premier sentier tracé aux Trois-Rivières par le pas des Français étant la rue du Platon actuelle ; ceux ci n'ont pas dû enterrer leurs compatriotes sous leurs pieds. Il faut donc croire que l'événement eut lieu avant l'ouverture de ce sentier : alors, de 1597 à 1615, mais pas plus tard que 1620.

Le cimetière, la chapelle, le fort sont de 1634.

Si je n'ai pas mis la main sur la clef du problème, ce n'est pas ma faute.

BENJAMIN SULTE.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

Grand voyage d'exploration à Winnipeg et le Nord-Ouest

Le train d'excursion laissera Ottawa, le 30 juin 1886.

Billets bons pour 40 jours.

Les cultivateurs et autres qui désirent aller explorer cette contrée pour s'y établir ne peuvent trouver une meilleure occasion de s'y rendre à des prix réduits

Le train sera composé de chars dortoirs "Colonist."

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du Pacifique, coin des rues Sparks et Elgin.

BULLETIN COMMERCIAL

Un char allégorique

Le magnifique char allégorique construit pour la célébration de la fête Saint-Jean-Baptiste à Papineauville, sous la direction de M. N. A. Gagnon, sera terminé dans quelques jours. Cette magnifique œuvre d'art sera mise en exhibition dimanche prochain, 20 courant, à la résidence de M. Gagnon, 160 rue du pont, Hull. Avis aux amateurs de beaux arts d'aller visiter cette belle pièce d'architecture. Ce char surpasse en beauté ceux de l'année dernière à Ottawa.

Nouveaux avantages

M. T. St Jean, marchand de chaussures, si avantageusement connu à Hull, vient de faire de nouvelles améliorations à son magasin qu'il a agrandi considérablement. M. St Jean est aujourd'hui plus que jamais en mesure de donner satisfaction sous tous les rapports à ses nombreuses pratiques. Son assortiment de chaussures en général et surtout de chaussures pour la première communion est au complet. Ses prix sont des plus modérés comme d'habitude et les chaussures achetées à son magasin sont cousues et rechevillées pour rien s'il y a lieu.

Source—Le remède du Dr Sey va droit à la source même du mal en rendant à l'estomac la vigueur qu'il a perdue. C'est pour cela qu'il guérit un si grand nombre de maladies qui semblent essentiellement différentes.

"Les Canadiens" portent toujours le cœur sur la main, même envers les étrangers, aussi tout en voulant les remercier des faveurs qu'ils ont daigné m'accorder, je viens à mon tour leur offrir un assortiment complet de montres, bijoux, joncs de mariage, etc., etc., à des prix que je ne veux dire qu'à eux mêmes pour les convaincre que l'argent bien dépensé est la sauvegarde du bien être.

Chaque article est garanti et que représenté sinon la vente est nulle.

H. Norez, No 30 rue Rideau, porte voisine du London Chop House

Pratique salutaire—L'usage se répand beaucoup, même chez les personnes en parfaite santé, de prendre un petit verre d'amers avant le repas. C'est une pratique salutaire qui excite l'appétit et prépare une digestion facile et prompte. A cet effet, on ne peut conseiller rien de mieux que les *Amers Indigènes*, dont un paquets de 25 centins produit un demi gallons d'amers.

Pour les incendiés

M. T. Viau, marchand de chaussures, rue Principale, Hull, donnera pendant un mois ses chaussures au prix coûtant à ceux qui ont souffert de l'incendie, et à 15 pour cent aux autres.

C'est le bon moment d'acheter des chaussures à bas prix.

Chez M. Laurent Duhamel vous trouverez un assortiment de viandes fraîches de toutes sortes au quartier et à la livre, livrées à domicile, M. Duhamel remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'on lui a accordé jusqu'à ce jour. Une visite est respectueusement sollicitée.

AU PETIT NEGRE

520 rue Sussex, pour des chaussures de tout sortes et de tout prix. Exemple : chaussures élastiques pour hommes, d'une piastre et vingt cinq cents en montant. Rappelez-vous que c'est à l'enseigne du petit nègre, porte voisine du *Canada.*

NAISSANCE

En cette ville le 16 courant Madame Ferdinand St Louis, un fils.

DECES

A Hull, ce matin, à l'âge de 9 ans et six mois, Marie-Eva, enfant de M. Flavien Moffet.

Cette jeune enfant, mûre pour le ciel, a été enlevée de cette terre quelques instants après avoir reçu son Dieu pour la première fois.

FEUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

Si hors de soi était Maurice que cette réponse ne l'éclaira pas. Sa tête s'égara, et sans conscience de l'abominable injure qu'il adressait à cette femme tant aimée :

—Est-ce donc pour Chanlouineau, s'écria-t-il, que vous gardez votre consentement ? ....Il le croit, puisqu'il va disant partout que vous serez bientôt sa femme...

Marie-Anne frissonna comme si elle eût été atteinte dans sa chair même, et cependant il y avait plus de douleur que de colère dans le regard dont elle accabla Maurice.

—Dois-je m'aabaisser jusqu'à me justifier ? dit-elle.

Dois-je affirmer que si je soupçonne ce qu'ont pu projeter mon père et Chanlouineau, je n'ai pas été consulté ?

Me faut-il vous apprendre qu'il est des sacrifices au-dessus des forces humaines ? Soit. J'ai trouvé en moi assez de dévouement pour renoncer à l'homme que j'avais choisi....Je ne saurais me résoudre à en accepter un autre.

Maurice baissait la tête, foudroyé par cette parole vibrante, ébloui de la sublime expression du visage de Marie-Anne.

La raison lui revenait, il sentait l'indignité de ses soupçons, il se faisait horreur pour avoir osé les exprimer.

—Oh ! pardon !....balbutia-t-il, pardon ! ...

Que lui importaient alors les causes mystérieuses de tous ces évènements qui se succédaient, les secrets de M. Lacheneur, les réticences de Marie-Anne ! ....

Il cherchait une idée de salut ; il crut l'avoir trouvée.

—Il faut fuir ! s'écria-t-il, partir à l'instant, sans retourner la tete ! ...Avant la nuit nous aurons passé la frontière....

Les bras étendus, il s'avançait comme pour prendre possession de Marie-Anne, et l'entraîner, elle l'arrêta d'un seul regard.

—Fuir ! ....dit-elle d'un ton de reproche, fuir ! ....et c'est vous, Maurice, qui me conseillez cela. Quoi ! ...le malheur frappe à coups redoublés mon pauvre père, et j'ajouterais ce désespoir et cette honte à ses douleurs ! ....

La solitude s'est faite autour de lui, ses amis l'ont abandonné, et moi, sa fille, je l'abandonnerais je serais, si j'agissais ainsi, la plus vile et la plus lâche des créatures. Si mon père, châtelain de Sairmeuse, eût exigé de moi ce que j'ai hier soir accordé à ses instances, je me serais peut-être résolue au parti extrême que vous m'offrez...je serais sortie en plein jour de Sairmeuse au bras de mon amant. Ce n'est pas le monde que je crains, moi ! ... Mais si on fuit le château d'un père riche et heureux, on ne déserte pas la mâsure d'un père désespéré et misérable. Laissez-moi, Maurice, où m'attache l'honneur....Je saurai devenir paysanne, moi, fille, de vieux paysans. Partez....je n'ai pas trop de toute mon énergie. Partez et dites-vous qu'on ne saurait être complétement malheureux avec la conscience du devoir accompli...

Maurice voulait répondre, un bruit de branches sèches brisées lui fit tourner la tête.

A dix pas, Martial de Sairmeuse était debout, immobile, appuyé sur son fusil de chasse.

X

Le duc de Sairmeuse avait peu et mal dormi, la nuit de son retour, la première nuit de sa Restauration, ainsi qu'il disait.

Si inaccessible qu'il se prétendît aux émotions qui agitent les gens du commun, les scènes de la journée l'avaient profondément remué.

Il n'avait pu se défendre de plus d'un retour vers le passé, lui qui cependant s'était fait une loi de ne jamais réfléchir.

(*A suivre*)

LE TEINT—La "Lotion Persienne" rajeunit le teint et lui rend l'éclat du jeune âge. En vente chez tous les pharmaciens.